

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



EXTRAIT

Séance du 10 avril 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Laurence Ledesma 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Gaelle Martin, 6^{ème} adjoint
Thomas Ruspil, 7^{ème} adjoint
Pascale Fossecave, 8^{ème} adjoint
Guillaume Boivin, 9^{ème} adjoint

N°2

ADMINISTRATION

GENERALE

**Commission extra-municipale des halles et marchés :
élection des représentants de la commune**

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Monique Labattut, Claire Scotcher, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Rapporteur :

M. le Maire

Pouvoir :

- Loic Jouenne, conseiller municipal à M. le Maire.
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale à Hugo-Luc Maillos, conseiller municipal.

Date de la convocation : 3 avril 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laura Maisonnave, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°2 – ADMINISTRATION GENERALE

Commission extra-municipale des halles et marchés : élection des représentants de la commune

M. le Maire, expose :

Conformément à l'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, il est proposé de créer une commission extra-municipale Halles et marchés ayant pour finalité de maintenir un dialogue régulier entre la ville et les commerçants du marchés, sur toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du marché (règlementation, aménagement et modernisation, attributions d'emplacements, etc.).

Cette commission laisse entières les prérogatives du Maire (notamment en matière de pouvoir de police) qui a seul le pouvoir de décision. Si sa consultation est obligatoire, ses avis ne revêtent qu'un caractère consultatif. La commission extra-municipale Halles et marchés est présidée par le Maire ou son représentant.

Il est proposé la composition suivante :

- 6 élus du conseil municipal,
- Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces (2 représentants)
- Service municipal du domaine public (2 représentants)
- Syndicat des commerçants des Halles et marchés de Saint-Jean-de-Luz (2 représentants)

Les avis sont donnés à la majorité des voix délibératives. En cas d'égalité, la voix du Président de la commission est prépondérante.

La commission se réunit sur convocation de ses membres par courrier, portant mention de l'ordre du jour. Elle se réunit au moins une fois par an à l'initiative de M. le Maire.

La saisine de la commission peut émaner des organisations professionnelles membres sur demande adressée à M. le Maire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la composition de la commission extra-municipale Halles et marchés
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- le maire ayant proposé un vote à main levée à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité,
- approuve la formation de la commission extra-municipale «Halles et marchés» telle que présentée,
- procède à l'élection des membres du conseil municipal de cette commission, ainsi qu'il suit :

- Pello Etcheverry
- Patrice Irazoqui
- Eric Soreau
- Thomas Ruspil
- Mirentxu Largounez
- Mikaela Guiresse-Duperou

Sur la composition de la commission

Adopté à l'unanimité

Sur l'élection des élus

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

